

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAORDINAIRE
DU VENDREDI 7 OCTOBRE 2016**

L'an deux mil seize, le sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme DAVID Christine, Maire.

Étaient présents : Mmes DUPRAT, CLECH-VERDIER, M. FONTAINE, Adjoints, MM CABUT, BARATA, DEFFRENNE, Mmes GUILLEMIN-CHHENG, DUFEIL, MM. DELAUNAY, MIGAUD, Mme BRIOLANT.

Absents excusés : Madame DEMARET représentée par Monsieur BARATA
Monsieur GINDRE représenté par Madame DUPRAT

Secrétaire : M. FONTAINE

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

PLAN LOCAL D'URBANISME

** Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

BUDGET

** Ouverture d'une ligne de trésorerie

** Décision modificative N°1

QUESTIONS DIVERSES

~~~~~

Affichage avis Réunion du Conseil Municipal le 3 octobre 2016

Convocation adressée aux Conseillers Municipaux le 3 octobre 2016

~~~~~

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour une délibération pour le versement d'une subvention à la Caisse des Écoles.

Le Conseil Municipal accepte proposition à l'unanimité.

~~~~~

#### PLAN LOCAL D'URBANISME

\*\* Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Madame le Maire rappelle le précédent débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) abordé lors de la réunion du conseil municipal du 30 septembre 2016 et au cours de laquelle des modifications ou compléments d'informations ont été demandés par l'assemblée.

Elle présente le PADD corrigé par le chargé d'étude et tenant compte des éléments demandés et ouvre un nouveau débat sur ce projet.

Après avoir débattu des orientations générales du PADD, Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur celui-ci.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver l'ensemble des orientations générales retenues dans le projet de PADD.

Arrivés en retard, Mme CLEH-VERDIER n'a pas participé au vote, mais avait donné pouvoir à M. FONTAINE et M. DEFFRENNE n'a pas participé au vote.

### **Délibération**

*Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) le 12 décembre 2014.*

*Selon l'article L151-5 Le projet d'aménagement et de développement durables définit :*

*1° les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;*

*2° les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.*

*Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.*

*Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.*

*Conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.*

*Madame le Maire expose alors le projet du PADD (Projet d'aménagement et de développement durables), les orientations retenues sont :*

- - Orientation 1 : Affirmer l'identité communale*
- - Orientation 2 : Cadrer le développement urbain*
- - Orientation 3 : Renforcer l'attractivité de la commune*
- - Orientation 4 : Protéger les espaces naturels, préserver les continuités écologiques*
- - Orientation 5 : Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain*
- - Orientation 6 : Prendre en compte les risques*

*Elle rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2016, l'assemblée a examiné et longuement débattu sur le projet du PADD (Projet d'aménagement et de développement durables) sur les mêmes orientations.*

*Les observations, corrections et compléments ont principalement porté sur des systèmes d'énergies renouvelables et de récupération d'eau de pluie, sur Montlieu (attente des réseaux, respect de la forêt, occupations et utilisations du sol...), l'agriculture biologique, les sentiers de promenade, l'adéquation entre tourisme et activités non nuisantes, le respect des zones humides, la préservation de la forêt, la sécurité des déplacements piétons notamment, etc.*

*Et que l'assemblée a souhaité que ces corrections et adaptations aient été apportées avant le débat de ce jour à ce projet ce qui a été fait et transmis à tous les élus le 06 octobre 2016.*

*Madame le Maire précise qu'au cours de cette séance, il sera de nouveau procédé à un débat ouvert et questionnement sur les éléments suivants*

- ✓ - Orientation 1 : Affirmer l'identité communale*
- ✓ - Orientation 2 : Cadrer le développement urbain*
- ✓ - Orientation 3 : Renforcer l'attractivité de la commune*
- ✓ - Orientation 4 : Protéger les espaces naturels, préserver les continuités écologiques*
- ✓ - Orientation 5 : Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain*
- ✓ - Orientation 6 : Prendre en compte les risques*

*Après avoir débattu des orientations générales du PADD, Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur celui-ci.*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

✍- d'approuver l'ensemble des orientations générales retenues dans le projet de PADD annexé à la présente délibération, qui sera transmise au Préfet des Yvelines et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

## **BUDGET**

### **\*\* Ouverture du ligne de trésorerie**

A la demande de Madame le Maire, Monsieur MIGAUD, vice-président de la commission des finances, expose les besoins ponctuels de trésorerie afin d'honorer les factures à venir et fait part des propositions reçues de trois établissements bancaires, concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie ou d'un financement à court terme.

Après explication, Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le choix du recours à une ligne de trésorerie ou d'un emprunt à court terme.

Après en avoir délibéré, le vote est le suivant :

Ligne de Trésorerie : 2 Pour (Mme CLECH-VERDIER, M. FONTAINE)

Emprunt à court terme : 10 Pour

Abstention : 1 (M. GINDRE)

Contre : 1 (Mme DUPRAT attendre la rentrée des subventions)

La décision du Conseil Municipal est donc de recourir, à la majorité, à l'emprunt à court terme.

|                                                               |
|---------------------------------------------------------------|
| DCM4I2016 – SOUSCRIPTION D'UN FINANCEMENT COURT-TERME IN FINE |
|---------------------------------------------------------------|

## **Délibération**

A la demande de Madame le Maire, Monsieur MIGAUD vice-président de la commission des Finances, expose les besoins ponctuels de trésorerie et fait part des propositions reçues de trois établissements bancaires, concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie ou d'un financement à court terme.

Après examen des offres, il est proposé de retenir le FINANCEMENT COURT-TERME IN FINE, présenté par le Crédit Agricole d'Ile-de-France selon les modalités ci-dessous et demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, au regard des éléments communiqués et après en avoir délibéré, décide à la majorité,

➤ - de retenir la proposition de FINANCEMENT COURT TERME IN FINE présenté par le Crédit Agricole d'Ile de Franc, selon les conditions suivantes :

|                    |                      |
|--------------------|----------------------|
| <b>MONTANT</b>     | <b>140 000 €UROS</b> |
| <b>DUREE</b>       | <b>2 ans</b>         |
| <b>TAUX</b>        | <b>0,60 %</b>        |
| <b>PERIODICITE</b> | <b>Trimestriel</b>   |
| <b>COMMISSION</b>  | <b>200 €uros</b>     |

➤- Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au FINANCEMENT COURT-TERME IN FINE et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet

### **\*\* Décision modificative n°1**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de prendre une décision modification au budget primitif, afin de prendre en compte la demande d'emprunt à court terme et de réajuster certains crédits en dépenses et en recettes.

Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir statuer.

Après délibération le Conseil Municipal accepte à la majorité la décision modificative qui lui est proposée.

(Pour : 11 - Abstention : 2 (MM. FONAINE - GINDRE) - Contre : 1 (Mme DUPRAT attendre la rentrée des subventions)

DCM422016 - BUDGET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

#### **Délibération**

*Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des dépenses et recettes nouvelles enregistrées en section de fonctionnement et d'investissement depuis le vote du Budget Primitif, délibère et décide, à la majorité, d'inscrire les crédits nouveaux en recettes et dépenses, comme suit :*

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### RECETTES

| Articles | Libellé                               | Montant en Euros    |
|----------|---------------------------------------|---------------------|
| 6419     | Remboursement de traitement           | 628,00 €            |
| 7411     | Dotation forfaitaire                  | <b>-11 082,00 €</b> |
| 74121    | Dotation de solidarité rurale         | 1 500,00 €          |
| 74718    | Autres                                | 219,00 €            |
| 7488     | Autres attributions et participations | 1 065,00 €          |
| 752      | Revenus des immeubles                 | 1 700,00 €          |
| 7718     | Autres produits exceptionnels         | 73,00 €             |
|          | <b>TOTAL</b>                          | <b>-5 897,00 €</b>  |

##### DEPENSES

| Articles | Libellé                                | Montant en Euros    |
|----------|----------------------------------------|---------------------|
| 60628    | Autres fournitures non stockées        | 20,00 €             |
| 60632    | Fournitures de petit équipement        | 1 000,00 €          |
| 6135     | Locations mobilières                   | 810,00 €            |
| 61521    | Entretien de terrains                  | 800,00 €            |
| 615221   | Bâtiments publics                      | <b>-950,00 €</b>    |
| 615228   | Autres bâtiments                       | 950,00 €            |
| 627      | Services bancaires et assimilés        | 300,00 €            |
| 6281     | Concours divers (cotisations)          | 390,00 €            |
| 022      | Dépenses imprévues                     | <b>-14 619,00 €</b> |
| 023      | Virement à la section d'investissement | 4 081,00 €          |
| 657361   | Caisse des écoles                      | 1 271,00 €          |
| 678      | Autres charges exceptionnelles         | 50,00 €             |
|          | <b>TOTAL</b>                           | <b>- 5 897,00 €</b> |

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

## RECETTES

| Articles | Libellé                                                                     | Montant en Euros    |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| 021      | Virement de la section de fonctionnement                                    | 1 929,00 €          |
| 10223    | TLE                                                                         | 4 177,00 €          |
| 1641     | Emprunts en euros                                                           | 140 000,00 €        |
| 2135     | Instal.général, agencements, aménagements,<br><b>Prog. 13 – Foyer Rural</b> | 2 152,00 €          |
|          | <b>TOTAL</b>                                                                | <b>148 258,00 €</b> |

## DÉPENSES

| Articles | Libellé                                                  | Montant en Euros    |
|----------|----------------------------------------------------------|---------------------|
| 202      | Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre        | 3 000,00 €          |
| 2051     | Concessions et droits similaires                         | 3 106,00 €          |
| 2135     | Installations générales<br><b>Prog. 13 – Foyer Rural</b> | 2 152,00 €          |
| 2151     | Réseaux de voirie                                        | 140 000,00 €        |
|          | <b>TOTAL</b>                                             | <b>148 258,00 €</b> |

### **\*\* Attribution d'une subvention à la Caisse des Écoles**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil que lors du repas donné par la Caisse des Ecoles au mois de juin, après la distribution des Prix, un bénéfice a été réalisé et que conformément à la délibération de création de régie de recettes unique, le montant de ce gain sera reversé à la Caisse des Ecoles, sous forme de subvention, ainsi que le montant des cotisations versées par les membres sociétaires à ce jour. La somme à verser est de 1 271 €.

Elle demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette proposition. Après délibération le Conseil Municipal décide à la majorité d'accepter le versement de la somme de 1 271 €.

DCM432016 - BUDGET 2016 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À LA CAISSE DES ÉCOLES

### **Délibération**

*Madame le Maire rappelle à l'assemblée sa décision en date du 26 juin 2015, lors de la création d'une régie de recettes unique de reverser les recettes revenant au Centre Communal d'Action Sociale et à la Caisse des Écoles, sous forme de subvention de la commune, notamment pour les participations versées pour les différentes manifestations et les collectes organisées par ces entités.*

*Elle propose à la suite de la manifestation organisée par la Caisse des Ecoles et des cotisations versées par les membres sociétaires à ce jour, d'attribuer la somme de 1 271 €uros.*

*Elle demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.*

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité, de verser la somme de 1 271 €uros à la Caisse des Ecoles.*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h.

|                        |  |                       |  |
|------------------------|--|-----------------------|--|
| Mme DAVID<br>Christine |  | M. DEFFRENNE Philippe |  |
|------------------------|--|-----------------------|--|

|                                |                                                |                                   |                                               |
|--------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------|
| Mme DUPRAT<br>Michèle          |                                                | Mme GUILLEMIN-<br>CHHENG Isabelle |                                               |
| Mme CLECH-<br>VERDIER Florence |                                                | Mme DUFEIL Catherine              |                                               |
| M. FONTAINE<br>Robert          |                                                | M. GINDRE Alexandre               | Absent excusé<br>représenté par<br>Mme DUPRAT |
| M. CABUT<br>Olivier            |                                                | M. DELAUNAY Michel                |                                               |
| M. BARATA<br>Gabriel           | Absent excusé<br>représenté par<br>Mme DEMARET | M. MIGAUD<br>Bernard              |                                               |
| Mme DEMARET<br>Annick          |                                                | Mme BRIOLANT<br>Stéphanie         |                                               |

**Liste des délibérations prises lors de la présente séance.**

| Numéros   | Objet                                                                                                                         |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DCM402016 | <b><u>Plan local d'URBANISME</u></b><br>Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) |
| DCM412016 | <b><u>Budget</u></b><br>Souscription d'UN FINANCEMENT COURT-TERME IN FINE                                                     |
| DCM422016 | <b><u>Budget</u></b><br>Décision modificative n° 1                                                                            |
| DCM432016 | <b><u>Budget</u></b><br>ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES                                                      |